4

LA

PREFERENCE RECIPROQUE

**Telle que les Conservateurs la deman-
dent pour le Canada.**

PAS D'AVANTAGES SANS COMPENSATION.

Le Canada pour les Canadiens.

4

La Préférence Réciproque.

INDEX ALPHABETIQUE.

Preference Commerciale Reciproque.

Le programme conservateur

Le parti conservateur s'est catégoriquement prononcé contre le tarif préférentiel que Sir W. Laurier a établi au Canada et qui menace de ruiner notre pays.

Que ses craintes ne sont pas vaines, on en a la preuve dans le mémoire que l'Association des Manufacturiers Canadiens a présenté, au mois de mars dernier (1900) à Sir W. Laurier et dont voici la teneur :

Le mémoire rappelle les circonstances dans lesquelles le tarif préférentiel a été adopté, il proclame la parfaite loyauté de l'Association à la Grande-Bretagne, puis dit :

" Résolu que cette Association, tout en favorisant hautement le principe d'une préférence raisonnable à l'égard des articles manufacturés en Grande-Bretagne, désire donner acte de ses sympathies pour un système de préférence commerciale réciproque entre le Canada et

l'Empire tout entier, qui permettrait de prendre des arrangements mutuellement avantageux et ferait profiter commercialement chacune des parties de l'Empire de ses relations nationales, surtout avec la Grande-Bretagne, qui n'est pas seulement notre marché naturel, mais le meilleur pour notre surplus de produits.

" Tout en professant cette opinion, cette association pense que le tarif minimum imposé sur les marchandises manufacturées dans la mère-patrie doit cependant rester suffisant pour offrir une protection raisonnable aux industries manufacturières existant au Canada.

" Résolu que l'Association des Manufacturiers Canadiens signale au gouvernement le fait que l'augmentation proposée pour la préférence, de 25 p. c. à 33⅓ p. c. tout en avantageant en principe certains manufacturiers dont elle dégrève la matière primitive, causera certainement des pertes considérables dans beaucoup d'autres branches de l'industrie ayant déjà à souffrir du calme des affaires, ici et au dehors. Parmi les principales industries dans cette situation qu'on peut citer, il y a le commerce des lainages, industrie croissante, qui aura beaucoup à souffrir de la concurrence anglaise, si elle s'accentue, et l'association recommande vivement de protéger convenablement cette industrie et les autres qui sont atteintes.

" Et, résolu que l'Association des Manufacturiers Canadiens désire de plus signaler au gouvernement que plusieurs catégories d'articles entrent au Canada venant d'Angleterre, et jouissent de la préférence complète de tarif, bien que dans beaucoup de cas, la totalité ou la presque totalité du travail qui les a produits n'est pas anglaise, mais étrangère. Dans ce cas la préférence n'atteint pas le manufacturier étranger, mais le manufacturier canadien, et pour obvier à ceci, l'association recommande de porter de 25 p. c. à 50 p. c. la quantité de travail anglais exigée sur un article pour qu'il jouisse de la préférence, et de prendre les mesures les plus sévères pour empêcher les fausses factures tendant à l'importation de marchandises étrangères, sous le nom de manufacturiers britanniques.

" Et, résolu que l'Association des Manufacturiers Canadiens, tout en reconnaissant le besoin d'agencer les droits pour répondre à certaines circonstances, recommande au gouvernement d'adopter le principe de ne faire de révision que tous les cinq ans, pour arriver à une plus grande stabilité et à une confiance plus forte dans les placements commerciaux et de veiller dans tous les cas que les manufacturiers soient prévenus à temps pour soumettre leur opinion au gouvernement avant l'adoption des changements."

Pour répondre à ce désir exprimé par un corps si important et digne de tant d'intérêt, puisque sur lui reposent les destinées industrielles du pays, Sir Chs. Tupper a déclaré, dans trois discours dont voici les textes, que son programme était celui de la *Préférence Commerciale Réciproque*.

Voici ses déclarations :

Sir Charles Tupper et la preference commerciale reciproque

Québec, 31 mars 1900.

“ Ce que j'entendais, moi, par cette question de la préférence avec l'empire, c'est que la Grande Bretagne devait nous montrer la voie et alors le Canada en aurait fait autant, sinon plus.

“ Eh bien ! qu'a fait Sir Wilfrid Laurier ? Il y est allé d'un de mieux.

“ Trouvant tout à point, constatant que M. Chamberlain était en faveur d'un tarif de revenu, il s'est dit : ‘ Je puis faire autant que Sir Charles Tupper ; je puis faire mieux.’ Et il a fait ce dont je l'ai accusé hier, sur le parquet de la Chambre.

“ Il a trahi les intérêts du Canada sur cette question. Cependant, il arriva à Londres, au moment le plus favorable pour obtenir quelque chose pour le Canada, à un moment où le cœur de l'empire était ouvert à ses colonies. Lord Salisbury et M. Chamberlain désiraient traiter les colonies avec libéralité.

“ Qui a laissé échapper cette occasion unique ? Sir Wilfrid Laurier.

“ Le gouvernement impérial désirait bien traiter les colonies.

“ Tous les premiers ministres de l'Australie et de l'Afrique Sud étaient prêts, excepté M. Reid de la Nouvelle Galle du Sud, qui vient d'être défait.

“ Seul, Sir Wilfrid Laurier refusa d'entrer en pourparlers. Il avait le tarif préférentiel à donner à l'Angleterre et il ne voulait rien accepter en retour pour le Canada. Il voulait faire un présent à l'Angleterre. En autant qu'il l'a pu faire, il a tué cette politique du tarif préférentiel avec l'empire, qui est ma politique.

“ Si vous lisez les discours de Sir Wilfrid Laurier, vous le voyez décrire la protection comme une malédiction pour le Canada.

“‘ Eh bien ! comme je l'ai déclaré hier, au Parlement, c'est ma politique.

“ Nous voulons protéger chaque industrie canadienne en même temps que le travail des ouvriers.

“ Il y a deux ans, j'ai lancé le défi suivant à Sir Wilfrid Laurier, je l'ai répété il y a un an, et je l'ai encore réitéré, hier :

“ Vous ne pouvez me montrer un seul acte de votre propre politique qui ait bénéficié au peuple de ce pays.

“ Quand vous désirez amender votre politique pour adopter celle de vos prédécesseurs, vous faites bien, mais quand vous essayez d'inventer quelque chose, vous êtes certain de rencontrer l'insuccès.

“ Ils étaient muets quand j'ai lancé ce défi pour la première fois, et ils le sont encore.

“ Ce que le Canada est aujourd'hui, il le doit au parti dont la politique est patriotique et bonne, et non à nos adversaires qui ont toujours eu une mauvaise politique.

“ Nous nous objectons à la politique préférentielle de Sir Wilfrid Laurier pour deux raisons : d'abord, les statistiques montrent que cette

politique n'a pas été avantageuse à l'Angleterre, tandis qu'elle va nuire à nos industries canadiennes qui ont fait le pays ce qu'il est.

" Cette politique est destinée pour toujours à empêcher l'adoption de ce principe du commerce mutuel, qui développerait le commerce de l'empire tout entier.

Montréal, 14 avril 1900.

" Examinons la position. Dans tous les pays du monde, sauf la Grande Bretagne, dans tous les pays qui ont des colonies,—Espagne, Hollande, France, Allemagne,—vous ne pouvez pas m'en citer un seul qui n'ait à l'égard de ses colonies des arrangements différents de ceux qui existent pour les étrangers. Le programme de la Ligue de l'Empire Uni était de laisser entrer librement les produits coloniaux comme ils entrent actuellement, et d'imposer des droits légers sur les importations des pays qui ne font pas partie de l'Empire.

....

Là où nous différons des libéraux c'est que, sans nous opposer à une préférence pour la mère-patrie, nous ne voulons pas détruire les chances que nous pouvons avoir d'établir cette préférence réciproque apte à avancer dans le sens le plus large du mot l'unité de l'Empire. Sir Wilfrid Laurier dit que nous ne voulons pas de cela, que chaque dollar de préférence que nous donnons est un cadeau gracieux. Sir W. Laurier s'est rendu en Angleterre en 1897, aussi engagé qu'un homme peut l'être à la préférence réciproque. En arrivant là-bas, il a dit qu'il n'en voulait pas, que la protection avait été un fléau pour le Canada et qu'il ne voulait pas qu'elle en fût un pour l'Angleterre. Nous vous donnerons la préférence, dit-il, mais nous ne demanderons rien en échange. Il a immédiatement donc refusé ce qui aurait pu être un bienfait énorme pour l'industrie canadienne. Le parti libéral-conservateur ne s'oppose pas à la préférence en faveur de la mère-patrie, mais il s'oppose à ce que cette préférence soit exploitée pour empêcher la préférence réciproque au sein de l'empire qui assurerait sa prospérité et lierait étroitement la mère-patrie et les colonies dans une union d'intérêts aussi bien que de sentiment."

Montréal, 18 avril 1900.

" La politique du parti libéral-conservateur est de réunir les différentes parties de l'empire au moyen d'une préférence commerciale réciproque. Sir W. Laurier a essayé d'entraver cette politique en sacrifiant ce qui aurait pu nous assurer la réciprocité de préférence.

Nous sommes prêts à donner une préférence et à recevoir une préférence correspondante. Nous demandons simplement que la Grande Bretagne adopte à l'égard de ses colonies la politique que tous les autres pays du monde ont adoptée pour leurs colonies, c'est-à-dire qu'elle donne à sa famille un meilleur tarif qu'aux étrangers.

La politique de Sir W. Laurier, poussée à ses conséquences extrêmes, aura pour fin de porter un coup terrible aux industries du Canada. Nons prétendons, nous, que tout le travail canadien doit être fait par des mains canadiennes, sur le sol canadien, pour le Canada."

Exposons maintenant ce qu'est cette doctrine de la préférence commerciale réciproque prêchée par les chefs conservateurs :

Commerce Preferentiel.

Preference commerciale reciproque

Par ces mots, *préférence commerciale réciproque*, le parti conservateur entend une union commerciale de toutes les parties de l'empire Britannique aux termes de laquelle l'Angleterre accorderait aux produits des colonies une préférence sur ses marchés à l'encontre des produits étrangers et, de leur côté les colonies, en retour de cette faveur ou de cette préférence, accorderaient aux produits venant de l'Angleterre, des avantages spéciaux dans les marchés coloniaux.

Ainsi, l'Angleterre importe annuellement pour environ $48,000,000 de beurre provenant de pays étrangers et pour environ $7,000,000 de ce même article provenant des colonies britanniques.

Si le beurre étranger arrivant en Angleterre était frappé d'un droit d'entrée s'élevant à 50 cts par 100 livres il en résulterait une préférence en faveur du beurre colonial dont bénéficieraient immédiatement, dans des proportions colossales, le Canada, l'Australie et les Indes où cet article est produit avec une abondance toujours croissante.

Pour donner un autre exemple, l'Angleterre importe annuellement des pays étrangers pour environ $75,000,000 de viandes de toutes sortes, fraîches et salées.

De ses dépendances coloniales, la métropole reçoit aussi le même article, mais la valeur en est de beaucoup moindre, environ $15,000,000.

Si le gouvernement anglais voulait imposer un droit minime sur ses viandes de provenance étrangère, soit 30 cents par 100 livres le com-

merce de cet article, entre le Royaume-Uni et le Canada serait centuplé en peu de temps et cela sans que le prix de la viande augmente en Angleterre, vu la concurrence très active qui serait suscitée entre les divers pays de provenance. Il en serait ainsi du bois, du blé, de la farine, du fromage et de divers autres articles que les colonies peuvent produire en quantités infinies mais qui, sur les marchés anglais, ont actuellement à subir la rivalité puissante de tous les pays du monde, ne jouissant d'aucun avantage, d'aucune faveur, d'aucune protection, telle qu'un produit colonial devrait avoir en Angleterre.

Cet état de choses, cette égalité absolue entre les produits étrangers et les produits coloniaux est devenue, depuis près d'un demi siècle, l'objet d'études spéciales et a servi de base à de nombreuses représentations faites par les colonies, directement et indirectement à la métropole.

La position prise par le Canada et les autres grandes dépendances britanniques, semble très juste et très raisonnable.

Les partisans de la préférence commerciale réciproque disent.

Puisque nous formons partie de l'empire, puisque nous vivons sous le même drapeau, puisque nous reconnaissons l'autorité supérieure de l'Angleterre et que notre sort est entièrement lié au sien, nous ne devons pas être traités comme les nations étrangères rivales, souvent plus ou moins hostiles.

Nous avons, en quelque sorte, le droit de nous attendre à des faveurs spéciales sur les marchés de l'Angleterre, nous sommes en état de pourvoir ces marchés aujourd'hui, avec une telle abondance de certains produits, que l'imposition par l'Angleterre d'un léger droit préférentiel n'affecterait guère le prix de ces produits.

D'autre part, le marché colonial devient d'année en année plus considérable et plus précieux pour l'Angleterre. Nous ne pouvons pas abolir nos droits de douane, dans les circonstances, mais, en retour de la préferenee que nous demandons pour nos marchandises, nous som-

mes prêts à accorder, en faveur des marchandises de provenance anglaise ou britannique, une certaine diminution de ces droits, une préférence réciproque qui assurera aux exportations anglaises l'équivalent des avantages que nous demandons pour nous-mêmes.

Ce projet du commerce préférentiel ainsi compris se présente sous plusieurs aspects, ainsi :

(*a*) Le commerce préférentiel assurerait au Canada un marché d'au-delà $40,000,000 pour la vente d'articles que l'Angleterre est obligée de chercher, en grande partie, en dehors de son territoire : blé grains, beurre, fromage, viandes, œufs, bois, etc., etc., articles dont à l'heure présente, nos puissants rivaux américains font un commerce si énorme avec la métropole.

(*b*) Le commerce préférentiel aurait pour effet immédiat d'unir par les liens d'intérêts identiques, toutes les parties de l'Empire Britannique, leur permettant de se suffire sans dépendre des pays étrangers, en cas de conflits ou de guerres.

(*c*) Le commerce préférentiel aurait pour effet de diminuer les taxes perçues au Canada, par le moyen d'impôts douaniers sur des articles fabriqués à bon marché en Angleterre et, en même temps, notre commerce d'exportation recevrait une impulsion immense par la faveur accordée à nos produits sur le marché Anglais.

(*d*) Les colonies prendraient, en très peu de temps, par leur développement, leur augmentation de population, leur richesse, une telle importance qu'un rôle autrement prépondérant leur serait assuré dans toutes les décisions graves adoptées par le gouvernement de la métropole.

Les libéraux ont beau dire qu'il est impossible d'arriver à la réalisation d'un arrangement de ce genre. Ceci est bientôt dit, pour cacher leur lâche abandon de la question. Mais, quels sont les faits ?

Naturellement, on a rencontré une opposition considérable en Angleterre dont la toute puissance commerciale et industrielle a permis l'adoption depuis près d'un demi-siècle d'un système de libre-échange quasi-absolu.

L'idée d'imposer un droit même insignifiant sur des articles de nécessité première comme le bois, le blé, la farine, le beurre, le fromage, la viande, a semblé pendant longtemps aux Anglais un retour vers la protection bannie de leur système économique depuis longtemps, un projet que les électeurs anglais flétriraient d'un commun accord à la première occasion.

Mais, depuis quelques années une modification profonde et marquée s'est produite dans l'opinion publique en Angleterre, la concurrence dangereuse des grandes nations industrielles devenues ses rivales, les tarifs hostiles, presque prohibitifs, de ces nations, l'importance croissante des colonies, l'augmentation constante du commerce colonial, les réclamations des dépendances ont produit un résultat presqu'inespéré et tout faisait prévoir que le projet de la préférence commerciale allait, sinon être réalisé, du moins recevoir une formidable impulsion, quand le gouvernement actuel, d'un cœur léger, se lança dans sa politique anti-canadienne qui, si les électeurs n'y mettent bon ordre, aura pour effet de retarder indéfiniment l'accomplissement d'un projet dont tout faisait prévoir la réussite prochaine.

Et n'oublions pas que ce n'est pas d'aujourd'hui, ce n'est pas à la veille des élections que les chefs conservateurs se proclament en faveur de la préférence commerciale réciproque avec la métropole.

Sans parler de l'action des congrès et des associations qui sont relatés déjà dans le fascicule *Les Libéraux et le Tarif* (**3**), et font partie de l'histoire, en octobre 1891, Sir Charles Tupper, dans le *XIX Century*, et en août 1892, dans le *Fortnightly Review*, exprimait ces mêmes idées et attirait sur lui l'attention de tout le public anglais.

Sir John Macdonald, pendant tant d'années, leader du parti conservateur et chef du gouvernement fédéral, n'avait cessé, pendant sa longue carrière, de promouvoir ce projet. En 1891, à peine deux mois avant sa mort, il écrivait à l'honorable W. H. Smith, membre du cabinet anglais :

" Vos manufacturiers et vos ouvriers devraient apprendre par vous qu'ils trouveront, dans les colonies, des marchés amis et grandis-

sants, s'ils nous traitent aussi en amis. Le Canada a tant entrepris de travaux publics qu'il lui faut des revenus et, pour bien des raisons, ces revenus, nous devons les recueillir au moyen de droits de douanes et d'accise. Nous ne pouvons pas, en conséquence, promettre une réduction de nos droits de douane, mais nous pouvons donner aux produits anglais, une réduction de 5 et même 10 p. c. si nos produits reçoivent une préférence équivalente en Angleterre."

Voilà le langage des chefs conservateurs, voilà le langage qu'ils tenaient alors et qu'ils tiennent encore aujourd'hui.

Sir Wilfrid Laurier, anxieux de conquérir les honneurs et les titres, a préféré lâcher le Canada, abandonner ses compatriotes et tout livrer pour avoir des croix et des panaches.

Il n'a rien voulu demander pour nos agriculteurs et nos éleveurs, nos producteurs et nos artisans.

Et qui plus est, il s'obstine dans cette voie et continue ses faveurs à nos dépens.

Le parti conservateur et ses chefs veulent mettre un terme à se gaspillage éhonté de notre patrimoine national.

Le principe conservateur est celui de concession pour concession, c'est un principe d'affaires que le peuple sanctionnera sûrement.

Mais, la porte est-elle encore ouverte aux arrangements. Nous le croyons sinçèrement.

En 1897, M. Chamberlain, pendant les fêtes du jubilé, réunit tous les premiers ministres coloniaux et leur dit, à l'égard des relations commerciales :

" Je passe à une autre question, celle des relations commerciales futures entre ce pays et et ses colonies.

" Est-il possible de rendre ces relations plus étroites, plus intimes ?

" J'ai déjà dit que je crois que le sentiment est une des plus gran-" des forces pour le gouvernement général du monde, mais j'aimerais " à voir le sentiment puiser des forces dans les motifs qui résultent " des intérêts matériels et personnels. Sans doute que les arrangements " fiscaux des colonies diffèrent entre eux et tous s'éloignent des arran-" gements de la mère-patrie et il serait bien difficile de nous réunir de

" la même manière que les états de l'Allemagne se sont unis par leur " Zollverein. L'histoire du Zollverein est très intéressant, puisqu'il a " commencé par un traité commercial ne s'étendant qu'à certains " objets, puis a compris tout le commerce de l'empire et a fini par " réunir l'empire politiquement. Mais sur une matière de cette espèce, " plutôt que de faire des suggestions, je préfère entendre vos propres " opinions.

" Une commission d'enquête a été suggérée ; notre gouvernement " s'y prêterait avec plaisir, il acceptera vos suggestions quant à la com- " position de la commission et y prendra part avec plaisir."

Le rapport contenant cette proposition a été déposé devant le Parlement Britannique le 31 juillet 1897.

Sir W. Laurier n'a rien fait ni tenté pour mettre cette suggestion en application.

Mais, pourquoi d'autres, pourquoi des chefs conservateurs soucieux des intérêts canadiens ne pourraient-ils pas reprendre la question où l'a laissée Sir W. Laurier ?

Il n'y a pas prescription pour une offre de ce genre qui intéresse l'Empire tout entier.

Et, Sir Charles Tupper, parlant à Montréal devant les clubs conservateurs réunis a pris un engagement formel, le 14 avril dernier, engagement qu'il tiendra pour l'avantage du Canada tout entier.

" Si je reviens au pouvoir, a-t-il dit, je m'engage solennellement à envoyer une commission en Angleterre afin qu'elle accorde au Canada des faveurs commerciales égales à celle qu'elle reçoit de nous."

A la dernière session du Parlement d'Ottawa l'opposition, fidèle aux traditions du parti conservateur, a protesté contre l'arrangement conclu tout à l'avantage de la mère-patrie sans équivalent pour le Canada.

Une résolution tendant à affirmer notre droit à une préférence sur les marchés anglais a été proposée par Sir Chs. Tupper dans les termes suivants :

" Cette Chambre est d'avis qu'un système de préférence commerciale mutuelle entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et ses colonies

stimulerait la production dans ces pays et leur commerce entre eux, et de cette façon avancerait et consoliderait l'unité de l'Empire et qu'aucune mesure de préférence qui ne tendra pas à la réalisation de cet idéal politique ne peut être considérée comme finale ni satisfaisante."

Mais cette proposition qui ne faisait qu'énoncer un principe élémentaire de justice; et affirmer, pour le Canada qui a tant fait, surtout dans ces derniers temps, pour l'Angleterre, le droit d'être traité autrement que de parfaits étrangers, a été rejetée par le parti libéral et nous restons sans aucun avantage équivalent pour le 33$\frac{1}{3}$ p. c. que nous donnons. C'est le commerce préférentiel, mais la préférence est toute d'un côté; le Canada n'en retire aucun profit.

Un tel état de choses est-il juste ?

Les électeurs et surtout les agriculteurs canadiens qui demandent un marché pour les produits de la terre, vont-ils approuver cet abandon de nos droits ?

Les colonies de la France, de l'Espagne, du Portugal et de la Hollande ont toutes une préférence pour leurs produits sur les marchés de leurs métropoles. Les nouvelles colonies américaines sont avantagées de la même manière.

Est-ce que les colonies anglaises ne devraient pas être aussi favorablement placées ?

C'est aux électeurs qui sont Canadiens avant tout à répondre à cette question.

Quelques Chiffres.

Pour donner une idée de ce que représente le véritable commerce préférentiel entre l'Angleterre et le Canada, voyons, quelles sont les importations anglaises de quelques articles que nous pouvons lui fournir.

Prenons la statistique commerciale de 1897 :

ANGLETERRE

	Valeur
Bestiaux importés de l'étranger............................	£6,910,550 stg.
" " des colonies,......................................	1,373,815 "

Un droit de dix shelings par tête sur les bestiaux étrangers aurait pour effet d'attribuer aux colonies les $35,000,000 que l'Angleterre paie pour les bestiaux, aux pays étrangers.

	Valeur
Moutons et agneaux de l'étranger........................	£567,078 stg,
" " des colonies..................................	237,745

Ici on estime qu'un droit de un shelling par tête suffirait pour assurer peu à peu le marché anglais aux colonies.

	Valeur
Viandes de toutes sortes, de l'étranger..................	£15,532,545 stg.
" " " colonies.......................	3,878,085

Avec un droit préférentiel d'environ 30 cts par quintal, on considère que les $75,000,000 que l'Angleterre paie aux étrangers pour ses viandes passeraient aux mains des Canadiens et des colonies australiennes.

Remarquons bien qu'au dire des experts en ces matières, le prix de la viande en Angleterre ne serait pas plus élevé pour cela, la compétition ayant pour effet d'empêcher toute hausse sur ces articles.

Encore quelques exemples :

	Valeur
Le blé, de l'étranger..	£15,459,543 stg.
" colonies..	3,300,962

Sur cet article, avec un droit d'environ 5 cts par quintal, le commerce colonial serait assuré.

	Valeur
Le beurre, étranger..	£11,932,149 stg.
" colonies..	1,524,550

Si l'Angleterre consentait à frapper le beurre étranger d'un droit s'élevant à environ 30 cts. par 100 livres, les colonies bénéficieraient presqu'entièrement, le Canada surtout, des sommes immenses, à peu près $55,000,000, que les pays étrangers reçoivent annuellement pour leur beurre.

	Valeur
Fromage, étranger...	£2,647,091 stg.
" colonies..........	2,827,849

Ici, comme on le voit, les colonies ont la plus grande part du marché. Avec un droit de 30 cts. environ par 100 livres, les fromages cooniaux absorberaient bientôt tout le commerce.

Remarquons bien deux choses : d'abord ces droits presque insignifiants, à peu près 3 p. c. *ad valorem*, produiraient un revenu considérable pour l'Angleterre, ce qui lui permettrait d'alléger le fardeau de certaines impositions, comme les droits sur le thé et le café. En second lieu, on assure que le prix de la viande, du pain, du beurre et du fromage en Angleterre n'en serait pas affecté vu la compétition et l'extension prodigieuse que prendrait le commerce de ces articles.

Se peut-il qu'un Canadien, véritablement dévoué à son pays, va approuver un gouvernement aussi peu soucieux de nous assurer les avantages inappréciables d'un marché préférentiel pour nos produits ?

Nos cultivateurs sont-ils satisfaits d'un arrangement qui ne leur assure aucun avantage et qui ne peut bénéficier que l'exportateur Anglais ?

Nous voulons bien favoriser l'Angleterre, mais ne faut-il pas aussi que notre jeune pays reçoive quelque faveur de son côté ?
